

**COMITÉ D'INTERET LOCAL  
de BALAGUIER - LE MANTEAU - L'EGUILLETTE**

Association loi 1901 n°134 / 1975 J.O. du 20-02-75 , mod. n°3 / 03269

J.O. du 25-08-1993

Siège social : 522 chemin de la Treille - 83500 La Seyne sur mer

courriel : cilbme@outlook.fr

---

Compte rendu de l'A.G.  
du CIL de Balaguier - Le Manteau - L'Eguillette  
du samedi 18 juin 2016

## **Ordre du jour**

- 1- Mise à jour des cotisations 2015
  - 2- Candidatures au CA
  - 3- Rapport moral et rapport d'activité : les actions en cours
  - 4- Rapport financier
  - 5-Questions diverses
- Annexe : bilan financier 2015/2016

L'Assemblée générale du CIL de Balaguier - Le Manteau - L'Eguillette s'est tenue le 18 juin 2016 à la Batterie Bonaparte, chemin de Balaguier à La Seyne sur mer.

Laetitia Zurletti, la nouvelle Présidente élue suite au départ de Philippe Raphaël, ouvre la séance à 10 h devant les adhérents et des représentants de la municipalité.

Elle remercie les adhérents pour leur présence et présente le nouveau bureau dont Michel Merlin est le nouveau vice-président. Camille Mercinier conserve son poste de secrétaire et Christelle Lachaud celui de trésorière avec tout pouvoir sur les opérations bancaires du compte au Crédit Agricole.

Laetitia Zurletti remercie aussi les invités locaux, Mme Pothon du service Allo La Seyne, M. Bruno, adjoint de quartier, Mme Cyrulnick, conseillère municipale, Mme Viazi, responsable de la Démocratie Locale, M. Ducheix, chef de la Police Municipale et M. Astore, responsable de la sécurité et de la tranquillité publique.

## **2- Election des membres du Conseil d'Administration**

Aucune candidature n'a été déposée avant l'A.G.

## **3-Rapport moral et d'activité**

La présidente du CIL, avant de lire son rapport d'activité, précise que chaque adhérent apporte sa pierre à l'édifice et qu'elle souhaite également que les décisions importantes soient prises en concertation, pas forcément en

réunion mais éventuellement par le biais d'un mail ou un sondage. Elle rappelle aussi que le CIL a une boîte aux lettres électronique sur laquelle on peut le contacter (il s'agit de [cilbme@outlook.fr](mailto:cilbme@outlook.fr)) ou bien par le biais du site <http://www.cilbme.fr>. A ce sujet elle remercie Christian Grard, le webmaster qui assure la maintenance du site avec sérieux et professionnalisme. Sont alors abordés les points suivants :

- **Le problème de la construction d'un ensemble immobilier sur les terrains du Bois Sacré.**

L'avocate du CIL a été contactée par l'avocat de la partie adverse qui souhaitait s'entretenir sur le projet, désirant savoir si quelques modifications seraient suffisantes ou si c'est le projet complet qui dérangeait. Dans la mesure où les modifications statutaires de l'association n'étaient pas formalisées, le CIL a demandé à l'avocate de reporter l'échéance et d'attendre que les changements soient officialisés. Depuis, plus de nouvelles de Maître IBANEZ (représentant CONSTRUCTA).

- **L'implantation de Monaco Marine :**

Pour Monaco Marine, la première pierre a été posée à la fin du mois de mai. Les riverains craignent les nuisances sonores pendant les travaux et s'inquiètent de l'impact visuel sur le site. Ils craignent que les stationnements actuels ne soient pas reconduits.

Lors d'une réunion avec M. Carpente, le représentant de Monaco Marine, le CIL était resté dans l'incertitude quant aux projets d'aménagement de la voie.

- **Les douanes.**

Nous avons pu constater un permis de construire sur le terrain des anciennes douanes, corniche Giovannini, dont les bâtiments avaient été utilisés ensuite par la SNSM. Ce permis de construire a été accordé pour la réhabilitation du bâti existant en vue de le transformer à usage d'habitation. La construction ne devrait pas dépasser 7,12 m. de hauteur.

Cependant, 1500 m<sup>2</sup> habitables représentent une assez grande surface pour le bâti existant.

Combien d'appartements ? La circulation de la corniche risque encore d'en pâtir.

Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'une première tranche d'un quelconque futur complexe et que les Espaces Boisés Classés (E.B.C.) ne seront pas modifiés pour augmenter la capacité de construction.

A ce moment du compte rendu, M. Claude Astore, adjoint à la sécurité a demandé à prendre la parole.

*Il a rassuré les adhérents quant aux nuisances sonores liées à Monaco Marine. « Des règles existent et elles seront respectées. Il faut appeler la mairie en cas de grosses nuisances. Pour le stationnement, rien n'est prévu et ce sera difficile de concilier piste cyclable, route et stationnement lorsque la corniche*

sera aménagée. Il faudra 17 m pour ces aménagements incluant une double voie pour les véhicules. Il faut se rappeler qu'on ne peut pas s'approprier en tant que privé le domaine public. Quand on achète une maison, on n'achète pas la vue ».

Les habitants concernés se demandent, vu que, à la différence du centre ville, il n'y a aucun parking à proximité, où ils vont garer leurs véhicules !

M. Bruno approuve et dit qu'il faudra trouver une solution.

Mme Cyrulnik, conseillère au patrimoine, leur suggère de demander à la mairie des emplacements pour les véhicules et ajoute que le projet de l'AVAP peut être encore modifié afin de dégager des places de stationnement côté mer.

Concernant les bâtiments des anciennes douanes, il est précisé que 9 logements sont prévus. Quant au problème de circulation soulevé alors, la municipalité explique que les transports urbains intercommunaux seront mis en place. Des réunions pour le futur Transport collectif en site propre (TSCP) sont prévues prochainement.

Un adhérent prend la parole et dit que si la zone avec Monaco Marine devient une zone d'activité industrielle, les impôts locaux devraient diminuer.

#### - Les corniches Bonaparte et Michel Pacha

C'est à Balaguier que s'est terminée la **campagne du nettoyage du littoral** en ce début du mois de juin. Et c'est une bonne chose : le rivage a retrouvé son bel aspect. Les quelques épaves échouées sur le rivage ont été enlevées et certaines renflouées.

Cependant, ces interventions ont un coût et un contribuable riverain s'est indigné, à juste titre, de voir l'argent public utilisé pour pallier les manquements de certains propriétaires de bateaux et l'inaction de la DDTM. En effet, les bateaux à moteurs sont immatriculés, les voiliers ont un nom et une plaque d'identité sur la coque avec le numéro de série et un carnet de francisation. C'est ainsi qu'on peut retrouver les propriétaires et c'est le rôle de la DDTM de les retrouver.

Les problèmes de **stationnement sur le domaine public et notamment sur les trottoirs** des promenades se sont améliorés. Certes tout n'est pas encore réglé mais la présidente a remercié M. Astore et la Police Municipale pour le travail accompli.

Suite à un entretien avec le propriétaire du Manuréva, il semblerait que les gens n'osent pas se garer sur le parking des anciens chantiers du Midi car trop sale et pas sécurisé. En effet, nous avons déjà demandé un entretien régulier et une caméra de surveillance et un éclairage puissant.

Ainsi les trottoirs reviendraient en toute sécurité aux piétons

Reste le problème des barbecues avec leur lot de saletés, d'incivilités et de gêne pour tout le monde, utilisateurs et riverains.

Là aussi le CIL a remarqué une amélioration grâce à la vigilance de tous et au travail de la Police municipale. Mais c'est un travail de longue haleine.

Le CIL avait demandé l'année dernière de trouver une solution à la vitesse sur la corniche et aux dépassements dangereux.

Concernant la vitesse sur la corniche, M Astore évoque la possibilité d'un radar avec feu rouge en cas de vitesse excessive. M Ducheix chef de la police municipale ajoute que des contrôles de vitesse ont déjà eu lieu et seront renouvelés.

M. Astore ajoute que l'enlèvement des épaves coûte très cher à la mairie et que c'est à la DDTM de faire le travail en amont. Les mouillages devraient être payants et sécurisés ajoute un adhérent, ainsi les immatriculations seraient connues.

Lors des échanges, il a été demandé à nouveau une caméra de surveillance sur le parking des anciens chantiers du Midi pour éviter les dépôts de gravats dont l'enlèvement coûte cher à la mairie.

#### - **Concernant les anciennes concessions de parcs à moules**

Le projet de restaurant-dégustation à Balaguier a été pour le moment abandonné. L'arrêté donnant autorisation d'exploitation marine et dégustation a été annulé. Il s'agissait d'une construction à 35 m du rivage, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, sur deux parcelles, dont une aurait été déplacée et avancée.

Concernant ces concessions, la cabane qui reste est, hélas, en fort mauvais état. Dommage car elle fait partie du paysage de l'anse. Cependant, par forte tempête elle peut être dangereuse et pour la navigation et pour les baigneurs. Des tôles du toit menacent de s'envoler. Par ailleurs, on nous affirme qu'elle est squattée depuis quelques semaines et que la plate forme sert de dépotoir.

Cette concession est abandonnée depuis quelques années or la loi prévoit que c'est à l'ancien concessionnaire de la remettre en état ou la démolir.

*Au sujet des possibilités de fermes aquacoles à Balaguier, M. Otto, aquaculteur en baie du Lazaret prend la parole et défend le projet de M. Traversa qui a de nouveau déposé un projet de restaurant-dégustation sur une parcelle rapprochée du bord accessible par une passerelle. Il souhaite lui-même prendre possession de la parcelle où reste une cabane et construire une passerelle. Mme Cyrulnik affirme, qu'à ce jour aucune demande n'a été déposée en mairie et que le déplacement des parcelles est incompatible avec l'AVAP.*

*La question du parking a été posée et est restée sans réponse.*

Des riverains du **chemin du Manteau** se plaignent des désagréments occasionnés par les habitants du terrain qui jouxte les bâtiments des anciens chantiers du Midi. Sur ce terrain, qui a été déboisé et pas seulement par la tempête, sont entreposés du matériel et des engins de chantiers et ce dans une zone résidentielle. De plus, ce terrain est inconstructible, pourtant il semblerait que la vieille tour soit aménagée en habitation sans permis de construire. Où en est ce dossier qui devait être pris en charge par le procureur de la République ?

*Mme Cyrulnik explique que le dossier est chez le procureur qui a de nombreux dossiers à gérer ! Mais les services d'urbanisme suivent l'affaire.*

**- La participation du CIL au Collectif des CIL et aux réunions en mairie**

Pendant cette année un peu perturbée par le changement du bureau, le Cil a malgré tout continué à assister autant que faire se peut aux différents groupes de travail et conseils de quartier organisés par la Mairie comme par exemple le plan de déplacement urbain et les transports collectifs (à ce sujet vous pouvez voir sur notre site les propositions faites à ce sujet), ou bien les réunions sur les nuisances sonores ou encore les réunions de quartier dans lesquelles nous sommes représentés par Mmes Pacé et Mercinier et qui sont en charge du dossier propreté. Nous avons participé à la fête de la soupe.

Auparavant, nous avons été présents au forum des associations.

Nous avons aussi assisté aux réunions du collectif du CIL présidé par Adrien Biscos

**3- Rapport financier de la trésorière**

SOLDE antérieur de 2015 : 3.217,57€

SOLDE à ce jour le 13 juin 2016 : 1.435,79€

***Voir le rapport financier en annexe***

**5- Questions diverses**

Aucune question

Avant de se retrouver autour d'un apéritif convivial, Jean Luc Bruno adjoint de quartier a incité les personnes présentes à participer aux réunions de quartier plénières.

La séance est levée à 11h 45.

La secrétaire de séance  
C. Mercinier

## Annexe

**RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION CIL BME**  
**Juin 2015 / Juin 2016**

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b>	
Achat matières et fournitures	131.25€	Solde juin 2015	3.217.57€	
Prestations de service	168.15€	Cotisation : 10 €	530.00€	
Adhésion association Mart		53 adhérents		
Frais internet		2 copropriétés		429.00€
Location salle Manuréva		Dons		747.00€
Publicité, publication	430.88€	Remboursement Maître Turpaud	360.00€	
Préfecture	31.00€	Intérêts bancaires	10.34€	
Assurance	41.84€			
Frais de procédure	3.055.00€			
<b>TOTAL</b>	<b>3.858.12€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5.293.91€</b>	

**SOLDE AU 14 JUIN 2016 : 1.435.79 €**